## POINT A DATE, produits livrés

	OUI / NON	Commentaires
Respecter toutes les lois et réglementations de l'Union européenne en matière de bien-être animal, quel que soit le pays de production.	OUI	
Mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30kg/m2.	NON	Densité actuelle = 36 kg / m²
Le détassage est découragé. Si pratiqué, il est limité à un détassage par lot.	OUI	
Recourir à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré : soit les races Hubbard Redbro (ne convient pas pour l'élevage plein air), Hubbard Norfolk Black, JA757, JACY57, 787, 957 ou 987, Rambler Ranger, Ranger Classic et Ranger Gold, soit d'autres races qui répondent aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA.	NON	Utilisation de souches à croissance rapide, Ross 308
Respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des poulets, dont :		
de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse.	NON	Environ 25 lux
au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1000 oiseaux.	NON	Pas d'enrichissement
concernant la qualité de l'air, respect des normes maximales définies à l'Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair, indépendamment de la densité d'élevage.	OUI	
aucune cage ou système multi-étages.	OUI	
Adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée (utilisation de gaz inertes ou de systèmes multiphasés), ou une autre technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants.	NON	
Garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un reporting annuel d'avancement.	NON	